



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation WWF France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025
Fondation WWF France
35 - 37 rue Baudin - 93310 LE-PRE-SAINT-GERVAIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation WWF France

35 - 37 rue Baudin - 93310 LE-PRE-SAINT-GERVAIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

À l'attention du Conseil d'Administration de la Fondation WWF France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation WWF France relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation :

- Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), décrites dans la note 10 et 11 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- Nous avons également vérifié que les règles et méthodes comptables retenues pour la comptabilisation des opérations relatives à la fiducie créée dans le cadre du projet Nature Impact, et décrites dans la note 4 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 décembre 2025

KPMG SA

.....

Thierry Champion

Associé

Fondation WWF-France

Comptes annuels

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

SOMMAIRE

1. Table des matières

BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT	6
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	9
2. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre	9
3. Faits majeurs de l'exercice	10
4. Les principes, règlements et méthodes comptables	10
5. Les Informations Relatives Au Bilan	11
5.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ	11
5.1.1. Les immobilisations incorporelles.....	11
5.1.2. Les donations temporaires d'usufruit.....	11
5.1.3. Les immobilisations corporelles.....	12
5.1.4. Les amortissements sur immobilisations.....	12
5.1.5. Les dépréciations sur immobilisations.....	13
5.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
5.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.....	13
5.1.8. Les Immobilisations financières.....	14
5.2. L'ACTIF CIRCULANT	14
5.2.1. Les créances.....	14
5.2.2. Les valeurs mobilières de placement.....	15
5.2.3. Les disponibilités.....	16
5.2.4. Les charges constatées d'avance.....	16
5.3. LE PASSIF	17
5.3.1. Les fonds propres.....	17
5.3.2. La dotation.....	18
5.3.3. Les provisions pour risques et charges.....	19
5.3.4. Les fonds reportés.....	19
5.3.5. Les fonds dédiés.....	20
5.3.6. Les dettes.....	26
5.3.7. Les dettes fiscales et sociales.....	27
5.3.8. Les charges à payer.....	27
5.3.9. Les Produits constatés d'avance.....	27
6. Les Engagements Hors Bilan	28
6.1. Les engagements reçus	28
6.2. Les engagements donnés	28
7. Les Informations relatives au Compte de Résultat	29
7.1. Le résultat d'exploitation	29
7.1.1. Les produits d'exploitation.....	29
7.1.2. Les charges d'exploitation.....	32
7.2. Le résultat financier	32

7.3.	Le résultat exceptionnel.....	33
8.	<i>La ventilation de l'effectif.....</i>	<i>33</i>
9.	<i>Les Contributions Volontaires en Nature</i>	<i>33</i>
10.	<i>Informations complémentaires.....</i>	<i>35</i>
10.1.	Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes	35
10.2.	La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants.....	35
10.3.	Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice.....	35
11.	<i>Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).....</i>	<i>36</i>
11.1.	Règles comptables et décisions de gestion.....	36
11.2.	Affectation des charges aux produits qui les financent	37
11.3.	Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)	39
11.4.	Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) – Suite.....	40
11.4.1.	Les Produits par origine.....	40
11.4.2.	Les Charges par destination.....	42
11.5.	Tableaux de rapprochement des charges du compte de résultat aux charges du CROD Exercice 2024/2025 :	45
12.	<i>Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER).....</i>	<i>46</i>
12.1.	Le CER	46
12.2.	Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public.....	47

BILAN

ACTIF en Euros	Exercice 2024/2025			Exercice 2023/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 156 289	859 160	297 128	231 821
Immobilisations incorporelles en cours	229 413		229 413	202 091
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 423 826	65 319	3 358 507	2 994 645
Constructions	7 821 116	2 095 596	5 725 520	5 949 520
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 046 331	746 313	300 018	263 269
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	89 193		89 193	50 056
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 302 438	30 889	4 271 549	3 588 786
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	9 622		9 622	9 622
Autres titres immobilisés				
Prêts	199 931		199 931	199 931
Autres	5 682		5 682	9 805
Total I	18 283 842	3 797 276	14 486 566	13 499 548
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	40 077		40 077	
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 353 126	60 000	2 293 126	3 812 453
Créances reçues par legs ou donations	1 858 889		1 858 889	1 179 553
Autres	18 175 554		18 175 554	15 637 491
Valeurs mobilières de placement	4 569 614		4 569 614	2 000 901
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	20 939 043		20 939 043	28 336 923
Charges constatées d'avance	11 810 604		11 810 604	8 329 805
Total II	59 746 907	60 000	59 686 907	59 297 126
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	78 030 750	3 857 276	74 173 473	72 796 674

BILAN (suite)

PASSIF en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	9 150 510	9 150 510
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	19 198 786	19 198 786
Report à nouveau	- 2 783 090	- 558 521
Excédent ou déficit de l'exercice	527 480	- 2 224 569
Situation nette (sous total)	26 093 686	25 566 206
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	26 093 686	25 566 206
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 423 530	4 387 410
Fonds dédiés	5 660 044	8 298 836
Total II	11 083 574	12 686 247
PROVISIONS		
Provisions pour risques	140 000	93 669
Provisions pour charges	177 817	15 690
Total III	317 817	109 359
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 228 659	2 238 221
Dettes des legs ou donations	598 624	249 823
Dettes fiscales et sociales	3 046 717	2 911 106
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 772 577	7 892 555
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 031 820	21 143 158
Total IV	36 678 397	34 434 863
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	74 173 473	72 796 674

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 215	3 924
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 213 715	800 674
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 239 372	1 991 267
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	16 300 400	16 111 298
Mécénats	4 500 895	4 095 778
Legs, donations et assurances-vie	6 810 545	6 521 109
Contributions financières	2 374 410	4 394 799
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	178 729	-
Utilisations des fonds dédiés	6 521 155	4 346 443
Autres produits	90 650	188 556
Total I	43 235 085	38 453 847
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	63 550	17 201
Variation de stock	- 40 077	
Autres achats et charges externes	13 104 751	13 830 703
Aides financières	9 719 562	5 032 500
Impôts, taxes et versements assimilés	900 382	918 987
Salaires et traitements	7 646 093	7 766 699
Charges sociales	3 738 783	3 817 757
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	963 107	775 248
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 882 362	6 232 586
Autres charges	3 639 991	3 256 170
Total II	43 618 504	41 647 849
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 383 418	- 3 194 002

COMPTE DE RESULTAT (suite)

COMPTE DE RESULTAT en Euros (suite)	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	588 581	506 829
Autres intérêts et produits assimilés	423 929	493 499
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	4 914	11 949
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	1 017 425	1 012 277
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	48 340	27 236
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	48 340	27 236
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	969 084	985 041
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	585 666	- 2 208 962
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12	3 965
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	12	3 965
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	58 199	19 573
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	58 199	19 573
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 58 186	- 15 608
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	44 252 522	39 470 089
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	43 725 043	41 694 658
EXCEDENT OU DEFICIT	527 480	- 2 224 569

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	33 810	75 405
Prestations en nature	1 143 081	285 275
Bénévolat	440 203	352 304
TOTAL	1 617 093	712 985
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	33 810	75 405
Prestations en nature	1 143 081	285 275
Personnel bénévole	440 203	352 304
TOTAL	1 617 093	712 985

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2. Objet social, missions et moyens de mise en œuvre

Conformément aux statuts, la Fondation WWF France a pour but de « promouvoir, encourager et assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites, des eaux, des sols et des autres ressources naturelles ».

Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'action sont menés :

- **la mise en œuvre de programmes**, « soit directement, soit indirectement en associant d'autres organismes à la réalisation de ces actions et programmes ». Ceci inclut notamment la contribution aux actions menées par le réseau à l'international.

Il s'agit de l'ensemble des programmes de conservation, menés en France dont France Ultra Marine, principalement en Guyane et Nouvelle Calédonie, ou à l'étranger, incluant la participation aux programmes du réseau WWF.

Les programmes de conservation sont déclinés en programmes, à savoir Climat-Energie, Agriculture et Alimentation, Biodiversité et vie sauvage, Eau douce, Forêts, Méditerranée Marine. En transversal, le WWF France met en œuvre des projets et initiatives en matière de Capital naturel et de Finance verte.

- « **la sensibilisation**, l'information et l'éducation de tous publics par tous moyens sur les questions et enjeux relatifs à la conservation et à la protection du patrimoine naturel, ainsi qu'aux attitudes, méthodes et actions susceptibles de contribuer à sa valorisation par l'organisation de rencontres, forums et colloques et la diffusion de revues et bulletins ».

La notion de public inclut les particuliers et les personnes morales (entreprises, collectivités publiques, associations) avec lesquelles le réseau WWF travaille depuis sa création.

Il s'agit de

- l'ensemble des actions menées par le service mobilisation bénévolat. Ces actions correspondent en effet à un travail de sensibilisation du grand public.
- la partie des actions menées par le département communication du WWF France portant sur un soutien aux programmes, en termes de visibilité auprès du grand public.
- la partie sensibilisation des actions menées par le département générosité du public. En effet, le grand public est sensibilisé par des actions menées dans la rue, aussi bien que par la réception à domicile ou sur internet d'informations expliquant ce que fait le WWF.
- la partie sensibilisation menée par le département des relations entreprises. La volonté de ce département est de travailler de concert avec les entreprises pour que celles-ci mènent des démarches de développement durable. A ce titre, le département relations entreprises consacre des moyens.
- d'une partie des actions menées au niveau de la direction générale correspondant à des opérations de lobbying auprès des collectivités locales, des pouvoirs publics et des institutions européennes et/ ou internationales pour transformer les législations en vigueur ou les faire appliquer. Par ailleurs, toutes les actions visant à étendre une stratégie d'influence sont considérées comme des missions sociales à part entière.

3. Faits majeurs de l'exercice

- Mise en place de la Fiducie avec la Caisse des Dépôts et de Consignation pour la réalisation de Nature Impact.
- 3 Premiers ministres en 12 mois suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale.
- Situation fragile en Nouvelle Calédonie.
- Sommet des Océans à Nice (UNOC).
- Tensions commerciales US/UE/Chine et reste du monde.

4. Les principes, règlements et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2024/2025 ont été établis et présentés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables aux personnes morales de droit privé à but non lucratif et définies par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Concernant les dispositions non couvertes par le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié, la Fondation WWF s'est référée au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général (« PCG ») intégrant le règlement ANC 2016-07 applicable aux fondations et fonds de dotation.

Les comptes de la Fondation WWF ont été élaborés sur la base des principaux fondamentaux du PCG :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité de l'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de méthode décrits dans la présente annexe.

Méthode comptable relative à la fiducie créée par la Fondation dans le cadre du projet Nature Impact :

Sur l'exercice 2024/2025 Nature Impact est un fonds dédié géré par la fondation WWF France. Il est alimenté par des mécénats et finance les actions de projets portés par des propriétaires forestiers souhaitant faire évoluer leurs modes de gestion vers des pratiques qui tiennent compte de façon exemplaire de la biodiversité et du climat. Leurs engagements peuvent aller jusqu'à 99 ans, et le versement des financements associés s'échelonnent sur 5 à 30 ans. Pour renforcer la garantie de pérennité des projets, deux outils ont été déclinés pour répondre aux besoins du Fonds Nature Impact :

- La contractualisation devant notaire des engagements du propriétaire via l'obligation réelle environnementale (ORE) ;
- L'échelonnement du financement via la création d'un fonds fiduciaire dédié. Le WWF France confie temporairement un montant financier à un tiers, le fiduciaire (ici, la Caisse des Dépôts et des Consignations). Sa mission est de gérer et verser les fonds selon un calendrier établi par le constituant (ici, le WWF France).

Les versements effectués par la Fondation à la fiducie au cours de l'exercice, font l'objet d'une utilisation du fonds dédiés Nature Impact en fin d'exercice.

Par ailleurs, la Fondation n'étant pas le bénéficiaire du contrat de fiducie, le résultat de celle-ci n'est pas réintégré dans le bilan et le compte de résultat de la Fondation en fin d'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis en euros.

5. Les Informations Relatives Au Bilan

5.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières : Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires : Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

5.1.1. Les immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement				-
Frais de recherche et de développement				-
Donations temporaires d'usufruit				-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	950 244	206 045		1 156 289
Autres immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations incorporelles	950 244	206 045	-	1 156 289
Immobilisations incorporelles en cours	202 091	106 053	78 730	229 413
Immobilisations incorporelles en cours	202 091	106 053	78 730	229 413

Les immobilisations incorporelles concernent le projet MARA (Outlook/Teams), dont une partie a été mise en service au cours de l'exercice pour un montant de 152 820 €. De plus, un module de formation en ligne des bénévoles pour les projets a été acquis pour 42 600 €.

5.1.2. Les donations temporaires d'usufruit

Donations temporaires d'usufruit reçues avant le 1^{er} juillet 2020

La Fondation WWF France ne détenait aucune donation temporaire d'usufruit avant le 1er juillet 2020.

Donations temporaires d'usufruit reçues à compter du 1^{er} juillet 2020

Les donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er juillet 2020 font l'objet d'une comptabilisation à l'actif et d'une information en annexe (nature, date, durée et méthode de valorisation).

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Sur l'exercice clos le 30 juin 2025, la Fondation WWF a bénéficié de deux donations temporaires d'usufruit.

5.1.3. Les immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (dont reclassements)	Diminutions (dont reclassements)	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Terrains	1 554 487	363 862	-	1 918 349
Terrain su Siège	672 600	-	-	672 600
Terrains dotation immobilière	699 408	-	-	699 408
Terrains contrepartie legs et dons	133 469	-	-	133 469
Total Terrains	3 059 964	363 862	-	3 423 826
Bâtiment	7 447 692	-	-	7 447 692
Agencements, aménagements	335 351	86 679	48 606	373 424
Total Constructions	7 783 043	86 679	48 606	7 821 116
Matériels et outillage	188 007	130 399	-	318 406
Matériels et outillage contrepartie legs et dons	1 093	-	-	1 093
Installations gén., Agencem., Aménagement divers	35 996	520	-	36 516
Matériel de transport	83 188	23 438	-	106 626
Matériel de bureau et informatique	903 738	63 516	390 553	576 701
Mobilier	6 283	705	-	6 988
Mobilier contrepartie legs et dons	-	-	-	-
Total Installations tech., mat. et outillage industriels	1 218 305	218 578	390 553	1 046 330
TOTAL	12 061 313	669 119	439 159	12 291 273

Les principales augmentations concernent pour :

- 364 k€ De terrains acquis dans le cadre des projets.
- 130 k€ Du matériel et outillage
- 38 k€ Agencements, aménagements principalement du bleu Panda.
- 23 k€ correspondant à l'achat du matériel de transport dans le cadre des projets.

5.1.4. Les amortissements sur immobilisations

Amortissements des biens non décomposables :

- La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables :

- Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.
- Le bâtiment a été décomposé par composants de la manière suivante. La structure du bâtiment a été amortie sur une durée de 40 ans.
- Les travaux de reconstruction et d'aménagement ont été décomposés selon le détail présenté dans la rubrique "détails des amortissements"

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Constructions	15 à 40 ans
Agencement et aménagement des constructions	5 à 40 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Matériel bureau/informatique	3 à 20 ans
Matériel de transport	3 à 10 ans

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Amortissements des Immobilisations en Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations/Dotations	Diminutions / Reprises	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	718 423	141 062		859 485
Constructions	1 791 559	262 073		2 053 632
Installations techniques, matériel et outillage industriels	41 963			41 963
Matériels et outillage	154 172	12 008		166 181
Matériels et outillage contrepartie legs et dons	1 093			1 093
Installations gén., Agencem., Aménagement divers	118 321	46 696	43 019	121 998
Matériel de transport	28 829	14 025		42 854
Matériel de bureau et informatique	649 283	153 548	393 130	409 701
Mobilier	3 338	1 148		4 486
Mobilier contrepartie legs et dons				
TOTAL	3 506 982	630 237	436 149	3 701 069

5.1.5. Les dépréciations sur immobilisations

Dépréciation en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Terrains	65 319			65 319

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

5.1.6. Les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture de l'exercice
Biens immeubles reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 580 606	3 156 223	2 505 793	4 231 036
Biens meubles reçus par legs ou donations destinés à être cédés	52 819	80 967	62 384	71 402
TOTAL	3 633 425	3 237 190	2 568 177	4 302 438

La valeur brute à la clôture de l'exercice se décompose en Biens immobiliers pour 4 231 036 € et en biens mobiliers pour 71 402 €.

Les éléments d'actif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations sont comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis.

5.1.7. Les dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les Dépréciations des biens reçus par legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Reprises	Dotations	Valeurs à la clôture de l'exercice
Dépréciations des biens immeubles reçus par legs ou donations destinés à être cédés	44 639	13 750	-	30 889
TOTAL	44 639	13 750	-	30 889

La dépréciation des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés porte sur les biens immobiliers.

5.1.8. Les Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières ne nécessitent aucune dépréciation au 30/06/2025.

Immobilisations financières En Euros	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice
Titres de participations	9 622			9 622
Prêts	199 931			199 931
Dépôts et cautionnements	9 789	6 548	10 671	5 666
Livrets - Dotation mobilière	16			16
TOTAL	219 359	6 548	10 671	215 236

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du Capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
Panda Eurl 35-37 rue Baudin 93310 Le Pré-St-Gervais	7 622	5 608 763	100%	1 089 470

5.2. L'ACTIF CIRCULANT

5.2.1. Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances

Créances en Euros	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	199 931		199 931
Dépôts et cautionnements	5 666	5 666	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 293 126	2 293 126	
Clients douteux ou litigieux	60 000		60 000
Personnel et comptes rattachés	4 331	4 331	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 716	3 716	
Etat et autres collectivités	7 396 728	4 735 335	2 661 392
Groupe			
Créances reçues par legs ou donations	1 858 889	1 858 889	
Débiteurs divers	10 772 056	6 096 723	4 675 333
Charges constatées d'avance	11 810 604	10 491 207	1 319 397
TOTAL	34 405 047	25 488 993	8 916 054

Les dépréciations des créances

Les dépréciations des créances clients sont de 60 000 € et 67 500 € sont enregistrées en perte irrécouvrable durant l'exercice.

Les produits à recevoir

Détail des produits à recevoir en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Subventions et concours publics	7 396 728	6 504 592
Contributions	1 154 912	2 140 661
Mécénat à recevoir	7 820 024	6 320 718
TOTAL	16 371 663	14 965 971

Les produits à recevoir reflètent l'ensemble des financements contractuels signés et non perçus à la clôture de l'exercice (y compris ceux concernant les exercices à venir).

5.2.2. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

La composition du portefeuille s'établit en fonction d'un critère de moindre risque, avec un capital et un rendement garanti.

Valeurs Mobilières de Placement en Euros	Valeurs historique	Valeurs au 30/06/2025	Plus-values latentes et intérêts courus	Pertes latentes
Actions	37	37	1	
Livret	10	869	859	
Placement dotation Fondation - Comptes à termes	330 811	330 811		
TOTAL	330 858	331 717	860	-

5.2.3. Les disponibilités

Disponibilités en Euros	Valeurs au 30/06/2025	Valeurs au 30/06/2024
Comptes à terme	19 619 633	19 169 189
Comptes bancaires	5 083 227	10 467 211
Intérêts courus	462 714	309 215
Caisse	2 219	3 182
PAYPAL	9 149	57 314
TOTAL	25 176 941	30 006 112

5.2.4. Les charges constatées d'avance

Détail des Charges constatées d'avance en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Aides financières	11 357 943	7 523 414
Autres	452 661	806 391
TOTAL	11 810 604	8 329 805

Les charges constatées d'avance reflètent notamment les aides financières contractuelles enregistrées à la clôture et qui concernent les exercices à venir.

5.3. LE PASSIF

5.3.1. Les fonds propres

Les fonds propres de la Fondation sont composés d'une dotation immobilière et d'une dotation statutaire, de l'apport initial sans droit de reprise, des legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, des subventions d'investissement, des réserves libres et du résultat de l'exercice.

VARIATION DES FONDS PROPRES en Euros	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION OU RECLASSEMENT		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	9 150 510							9 150 510
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	19 198 786							19 198 786
Report à nouveau	- 558 521			- 2 224 569				- 2 783 090
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 224 569	2 224 569						527480
Dotations consommables								-
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	25 566 206	2 224 569	-	- 2 224 569	-	-	-	25 093 686

5.3.2. La dotation

La dotation immobilière est composée des terrains affectés à la dotation de la Fondation et augmentée du solde de la dotation mobilière en vue de l'acquisition et de la rénovation de l'actuel siège social situé au Pré-Saint-Gervais (93).

La dotation statutaire s'accroît conformément à l'article 10 des statuts, d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du Conseil d'Administration.

Informations relatives à l'affectation des actifs constitutifs de la dotation

Actifs en Euros	Nature	Descriptif	Localisation	Valeurs immobilisée brute	Valeur immobilisée nette d'amortissement et de dépréciation	Date dernière réévaluation	Dernière valeur vénale estimée
SIEGE WWF France	Construction	Bâtiment	Pré St Gervais, Ile de France	7 447 692	5 394 060	25/07/2025	6 880 000
SIEGE WWF France	Terrain	Terrain		672 600	672 600		
PEAU DE MEAU VERGIERES	Terrain	25 parcelles de 148,58 hectares	St Martin de Crau, Bouches du Rhône	450 239	450 239		966 000
	Terrain			22 322	22 322		
LES ILES NEUVES	Terrain	3 parcelles de 5,30 hectares	Livry, Nièvre	31 126	19 000		19 000
ILE DE MECHAINS	Terrain	1 parcelle de 3,05 hectares	Marzy, Nièvre	4 663	4 663		5 200
MORTIER	Terrain	11 parcelles de 48,91 hectares	Druy Parigny, Nièvre	58 621	58 621		132 000
LES SABLES	Terrain						
CHAMP DU CLOU	Terrain						
PRE DE LA BICHE	Terrain						
PRE PERRIN	Terrain	43 parcelles de 22,92 hectares	Vair-sur-Loire, Loire-Atlantique	6 970	6 970		37 000
LA CONDURET	Terrain						
LE REMUREAU LES SENSITIVES	Terrain						
BOIRE ROUSSE	Terrain			39 250	30 030		
L'ETANG DU COUVENT	Terrain	1 parcelle de 8,36 hectares	Saint-Michel-en-Brenne, Indre	86 216	86 216		134 000
PLACEMENTS	Comptes à terme			330 811	330 811		330 811
TOTAL				9 150 510	7 075 532		8 504 011

5.3.3. Les provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, elles font l'objet d'une information dans l'annexe.

Provisions en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	93 669	140 000	93 669	140 000
Provisions pour charges	15 690	164 782	2 655	177 817
TOTAL	109 359	304 782	96 324	317 817

5.3.4. Les fonds reportés

Fonds reportés liés aux legs ou donations en Euros	Valeurs à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture de l'exercice
Fonds reportés - Dédiés	843 462	603 353	907 747	539 068
Fonds reportés - Non Dédiés	3 543 948	4 692 342	3 351 828	4 884 462
TOTAL	4 387 410	5 295 695	4 259 575	5 423 530

Les fonds reportés représentent l'actif net comptable futur qui sera réalisé au moment de la vente ou réalisation du bien donné ou légué destiné à être cédé. Les fonds reportés sont estimés sur la base d'hypothèses et d'informations portées à la connaissance du Conseil d'Administration au moment de l'entrée au bilan. Ils sont validés par le Conseil d'Administration préalablement à leur comptabilisation.

Les fonds reportés peuvent faire l'objet d'ajustement à la clôture en cas d'écart significatifs constatés entre la valorisation du fonds reporté au moment de l'acceptation de la libéralité traduite lors de sa première comptabilisation au bilan (entrée au bilan de l'actif net comptable) et les flux réellement constatés sur les exercices suivants, et ce, jusqu'à la réalisation effective du bien destiné à être cédé.

Les ajustements comptables portés aux fonds reportés font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration.

Les fonds sont dits « reportés » car le fait générateur du résultat comptable, à savoir la cession ou réalisation du bien, n'est pas intervenu au moment de la clôture.

Les quotes-parts de fonds reportés sont calculées lot par lot en affectant les lots de passif aux lots d'actif ayant permis de les apurer et donc en affectant les lots de passif décaissés en priorité aux lots d'actif les plus liquides.

Ainsi, à chaque réalisation de lot d'actif, la quote-part de fonds reportés correspondante est reprise et constatée en « produits de legs et donations » au compte de résultat ainsi qu'au sein du CROD et du CER.

5.3.5. Les fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet est défini par l'organe compétent et répond aux deux conditions suivantes :

- être conforme à la réalisation de l'objet de la fondation,
- être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris en résultat, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés ».

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	CORRECTION OUVERTURE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
Contributions financières d'autres organismes	444 470	-	358 804	444 471	-	-	358 804	-
Legs et Assurances-vies	1 637 017	-	699 684	1 393 259	-	-	943 442	-
Dons	2 145 982	-	297 468	801 009	-	-	1 642 441	145 566
Mécénats	4 071 367	-	2 526 406	3 882 417	-	-	2 715 357	-
Ressources liées à la Générosité du public	7 854 366	-	3 523 558	6 076 684	-	-	5 301 240	145 566
TOTAL	8 298 836	-	3 882 362	6 521 155	-	-	5 660 044	145 566

L'utilisation des fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices est prévue en totalité dans le budget de l'exercice 2025/2026.

Le détail par projet est présenté sur les pages suivantes.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2024 – 30/06/2025



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE CONTRIBUTIONS FINANCIERES	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Action Caoutchouc	248 020		142 662	248 020			142 662	
Eau douce	35 446			35 446			-	
Lutte commerce illégal	138 017			138 017			-	
Protection du Loup			8 736				8 736	
Protection du Lynx	1 204			1 204			-	
Protection du Requin	21 783			21 783			-	
Restauration des forêts			202 406				202 406	
Multi-thématique			5 000				5 000	
TOTAL	444 471	-	358 804	444 471	-	-	358 804	-

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2024 – 30/06/2025



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LEGS ET ASSURANCES-VIES	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Aline Mantel Zone Humide	441 064	-		292 531			148 533	
Agroforesterie		14 981		14 981			-	
Bocage Nantais	198 918			25 592			173 326	
Conservation des Forêts	236 746	31 705		189 333			79 118	
Initiative Nature Impact		128 035		128 035			-	
Lutte commerce illégal	2 249	39 828		15 779			26 298	
Méditerranée	143 433	145 535		288 968			-	
Protection du Gorille	158 000	13 965		92 879			79 086	
Protection du Loup		4 792		1 270			3 522	
Protection du Tigres	946	46 631		47 577			-	
Restauration des forêts	244 475	224 173	33 036	30 295			23 043	
Zone Humide - Chérine	211 186	133 705		44 685			32 796	
Protection du Cerrado		85 714		75 088			10 626	
Coordination des programmes		6 541					6 541	
Foncier		25 514		3 189			22 325	
Trafic	-	39 828	39 828				-	
Mobilité		-	38 126	38 126			-	
Suivi des legs	-	145 535	302 145				156 610	
Caoutchouc responsable		-	73	73			-	
Toutes les activités WWF		-	284 684	105 004			179 681	
Projets hexagonaux			1 938				1 938	
TOTAL	1 637 017	-	699 684	1 393 259	-	-	943 442	-

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2024 – 30/06/2025



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DONS	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursemen ts		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Action Caoutchouc	115 068			86 049			29 019	
Agroforesterie	70 425		34 357	70 425			34 357	
Conservation des Forêts	21 434		16 975	21 434			16 975	
CPP Cibiel	1 080 691	- 152 584					928 107	
Eau douce			-				-	
Initiative Nature Impact	192 489			192 489			-	
Lutte commerce illégal	400	- 400					-	
Madagascar	9 778			9 778			-	
Méditerranée	20 299		16 713	13 847			23 164	
Protection des éléphants	146 516						146 516	145 566
Protection des Tortues Marines	14 203	-	15 575	7 597			22 181	
Protection du Dugong	245 834			107 084			138 750	
Protection du Gorille		400		400			-	
Protection du Loup	113 240		35 359	113 240			35 359	
Protection du Lynx	115 605			26 082			89 523	
Soutien au bureau CPP Cibiel		152 584		152 584			-	
Coexistence Bassin du Congo			48 420				48 420	
Protection des Zones Humides			21 788				21 788	
Protection de la Posidonie			2 301				2 301	
Projets hexagonaux			16 083				16 083	
Multi-thématique			89 897				89 897	
TOTAL	2 145 982	-	297 468	801 009	-	-	1 642 441	145 566

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2024 – 30/06/2025



VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE MECENATS	A l'ouverture de l'exercice	Correction à l'ouverture	Report	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Agroforesterie			1 385				1 385	
Aires Marines protégées (AMP)	154 078			116 537			37 541	
Approvisionnement durable produits forestier	37 816		3 486	37 816			3 486	
Conservation des Forêts	53 436	-		17 278			36 158	
Initiative Nature Impact	2 879 285		1 573 413	2 879 285			1 573 413	
Madagascar	206			206			-	
Méditerranée	181 869	9 181	263 093	120 075			334 069	
Pêche	9 181	- 9 181					-	
Protection des Tortues Marines	82 412		200 000	64 581			217 831	
Protection du Jaguar	257 245		82 574	257 245			82 574	
Protection du Lynx	152 644		55 684	152 644			55 684	
Protection du Tigres	148 145		64 525	121 700			90 970	
Restauration des forêts	17 829		149 368	17 829			149 368	
Restauration des terres au Barroso	97 221		36 146	97 221			36 146	
Zones Humides			56 374				56 374	
Gestion Durable des Forêts			21 362				21 362	
Coexistence humains / animaux			18 997				18 997	
TOTAL	4 071 367	-	2 526 406	3 882 417	-	-	2 715 357	-

5.3.6. Les dettes

Dettes	Montant brut	Échéances	
		A 1 an au plus	A plus d'un 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 228 659	2 228 659	
Dettes des legs ou donations	598 624	598 624	
Dettes fiscales et sociales	3 046 717	3 046 717	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 772 577	9 453 180	1 319 397
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	20 031 820	12 695 095	7 336 726
TOTAL	36 678 397	28 022 274	8 656 123

Dettes sur legs ou donations :

Les éléments de passif constitutifs des patrimoines reçus par legs ou donations seront comptabilisés pour les valeurs historiques soumises au Conseil d'Administration au moment de l'acceptation des libéralités.

En cas d'écarts résultant d'erreurs constatées entre la valorisation des éléments de passif identifiés au moment de l'entrée au bilan et la valorisation historique retenue à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration, les valeurs sont comptabilisées pour leur montant corrigé après validation préalable par le Conseil d'Administration des nouvelles valeurs.

Les frais de notaire constituent un élément du passif de la libéralité lors de son entrée au bilan dès lors que leurs montants sont valorisés avec une fiabilité suffisante dûment documentée.

A défaut, les frais de notaires constituent des charges de l'exercice au cours duquel les frais sont prélevés ou appelés par les notaires au titre de la donation ou de la succession concernée.

En cas d'écart constaté entre la valorisation des frais de notaire au passif du bilan au moment de l'entrée en comptabilité de la libéralité et les montants réellement prélevés ou appelés par les notaires, l'écart est constaté au compte de résultat.

5.3.7. Les dettes fiscales et sociales

Dettes sociales en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Personnel charges à payer	1 408 189	1 349 393
Sécurité sociale et CAFAT	287 756	329 178
Autres organismes	0 -	34 451
Caisses de retraite	74 637	82 116
Mutuelle et Prévoyance	84 547	83 720
Autres charges à payer sur personnel	720 266	708 270
/S TOTAL dettes sociales	2 575 395	2 518 226
Dettes fiscales en Euros		
Prélèvement à la source	41 304	48 019
Taxe sur la Valeur Ajoutée	219 664	170 832
Taxe sur les salaires	118 665	70 381
Etat - Autres charges à payer	91 689	103 648
/S TOTAL dettes fiscales	471 321	392 880
TOTAL	3 046 717	2 911 106

5.3.8. Les charges à payer

Charges à payer en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Fournisseurs - Factures non parvenues	789 071	762 273
Groupe - Factures non parvenues	134 318	147 488
Dettes provisionnées pour congés à payer	920 484	911 806
Personnel - charges à payer	487 705	437 587
Charges sur dettes provisionnées congés à payer	548 958	543 954
Charges sociales - Autres charges à payer	171 308	164 316
Etat - Autres charges à payer	41 162	83 896
Aides Financières à payer	9 981 745	6 623 156
TOTAL	13 074 751	9 674 476

5.3.9. Les Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Contributions et subventions constatés d'avance	10 264 853	13 358 197
Mécénats constatés d'avance	9 766 967	7 784 961
TOTAL	20 031 820	21 143 158

Les produits constatés d'avance reflètent les contributions, subventions et mécénats contractuels enregistrés à la clôture de l'exercice qui concernent les exercices à venir.

6. Les Engagements Hors Bilan

6.1. Les engagements reçus

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle la Fondation WWF France a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés.

Au 30/06/2025, les legs, donations et assurances-vie non encore acceptés par le Conseil d'Administration et dont la Fondation WWF France a été informée s'élèvent à :

Détail des engagements Legs, donations et assurances vie en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Legs, donations et assurances vie	2 296 059	3 650 297
TOTAL	2 296 059	3 650 297

6.2. Les engagements donnés

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 530 749 Euros. Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	0,60 %
Départ volontaire à	65 ans
Taux de turn-over	37,50 %
Taux de charges sociales	60 %

L'âge moyen de l'effectif est de 41.36 ans et l'ancienneté moyenne est de 6,72 ans.

7. Les Informations relatives au Compte de Résultat

7.1. Le résultat d'exploitation

7.1.1. Les produits d'exploitation

Les Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu du fait qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

La règle de rattachement des produits à l'exercice est la suivante :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Dons manuels	16 300 400	16 111 298
TOTAL	16 300 400	16 111 298

Dont 9 387€ correspondent aux Abondons des Bénévoles de Notes De Frais.

Les Concours publics et les Subventions

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

La fondation WWF France ne bénéficie d'aucun concours public.

Subventions d'exploitation

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit. En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

Aussi, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Catégories d'autorités administratives en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Union européenne	8 381	(96 324)
Etat	5 066 908	2 024 208
Collectivités territoriales	164 083	83 435
Autres	-	(20 053)
TOTAL	5 239 372	1 991 267

Dont 4 710 169 € financés par l'AFD, l'OFB, le FFEM et Expertise France.

a) *Subventions pluriannuelles*

La plupart des financements bailleurs dont bénéficie la Fondation WWF France sont des subventions pluriannuelles dédiés à des projets définis. Une subvention pluriannuelle est une subvention qui couvre des charges engagées sur au moins deux exercices différents i.e. sur une période s'étendant au-delà de l'exercice comptable de sa notification.

Conformément aux dispositions du règlement comptable ANC 2018-06, en l'absence de clause suspensive, les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit, pour la totalité du montant octroyé, lors de la notification de l'acte d'attribution par l'autorité administrative, en contrepartie du compte de créance correspondant. La fraction de la subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Les produits sont reconnus en comptabilité au rythme des dépenses réellement engagées sauf si des clauses spécifiques du contrat de subvention prévoient expressément une autre règle de reconnaissance des produits. Les montants des produits constatés d'avance sont évalués à la clôture de l'exercice sur chacun des contrats de subventions.

Cette méthode a pour conséquence de ne pas générer de fonds dédiés à la clôture de l'exercice, les produits étant constatés à hauteur des charges engagées.

S'il existe, à la clôture de l'exercice, un risque de reversement partiel ou de remboursement de financements préalablement encaissés au titre de dépenses non-éligibles au financement de la subvention, les conséquences comptables sont les suivantes :

- inscription d'une provision pour reversement de subvention si la sortie de ressources est probable et chiffrable avec précision
- inscription d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur dès lors que la sortie de ressources est certaine et que son échéance est connue.

b) *Subventions annuelles*

Les subventions d'exploitation attribuées au titre d'un projet pour un exercice comptable donné sont comptabilisées au moment de leur notification, en l'absence de conditions suspensives. A la clôture de l'exercice, la fraction de subvention dédiée à un projet défini qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

Les legs, donations et les assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

En produits :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- le montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations ;

En charges :

- la valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- la dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Le détail de ces éléments est mentionné dans le tableau présenté ci-dessous.

	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
PRODUITS en Euros	Montants	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 323 702	569 945
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	5 093 958	4 564 409
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 976 423	1 637 032
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	13 750	50 900
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	4 066 690	5 532 420
TOTAL PRODUITS	14 474 524	12 354 707
CHARGES en Euros	Montants	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 561 169	1 441 986
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	5 102 810	4 391 611
TOTAL CHARGES	7 663 979	5 833 598
PRODUITS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	6 810 545	6 521 109

Les Utilisations de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Utilisations fonds dédiés contributions	444 471	432 137
Utilisations fonds dédiés GP dons	801 009	1 385 246
Utilisations fonds dédiés GP legs	1 393 259	1 592 225
Utilisations fonds dédiés GP Mécénats	3 882 417	936 836
TOTAL	6 521 155	4 346 443

Les Autres produits

Nature en Euros	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Droits d'auteurs	40	140
Autres produits gestion temporaire	57 723	159 534
Produits divers de gestion courante	32 887	28 883
TOTAL	90 650	188 556

7.1.2. Les charges d'exploitation

Les Aides financières

Détail des aides financières accordées en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Réseau WWF	4 516 296	3 788 575
ONG, parcs nationaux et autres	2 325 088	1 234 925
TOTAL	6 841 383	5 032 500

Les Reports de fonds dédiés

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Reports Fonds dédiés contributions	350 068	406 094
Reports Fonds dédiés GP Dons	306 204	1 668 244
Reports Fonds dédiés GP Legs	699 684	1 367 804
Reports Fonds dédiés GP Mécénats	2 526 406	2 790 445
TOTAL	3 882 362	6 232 586

7.2. Le résultat financier

Le résultat financier est un excédent de 969 084 € principalement lié aux revenus de placements financiers au 30/06/2025.

7.3. Le résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Les produits exceptionnels	12	3 965
Les charges exceptionnelles	58 199	19 573
Résultat exceptionnel	(58 186)	(15 608)

Le résultat exceptionnel est un déficit de 58 186 € lié à des régularisations sur exercices antérieures.

8. La ventilation de l'effectif

Ventilation de l'effectif	Effectif moyen	ETP
Cadre	123	123
Non cadre	6	6
TOTAL	127	127

Les rémunérations des trois salariés les mieux rémunérés s'élèvent à 348 699 €.

9. Les Contributions Volontaires en Nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Le bénévolat

Le nombre d'acteurs bénévoles et les heures réalisées sont estimés, à partir d'un récapitulatif mensuel établi par le service bénévolat par type de mission et région.

Le bénévolat	Nombre de bénévoles	Heures réalisées	ETP Bénévoles	Valorisation au 30/06/2025
Administrateurs	9			
Bénévolat opérations en Métropole	1 999	20 218	11	384 294
Bénévolat opérations en Nouvelle Calédonie	1 070	3 362	2	55 908
TOTAL	3 075	23 579	13	440 203

La valorisation du bénévolat est réalisée suivant un temps de travail mensuel retenu est de 151,67 heures et ce sur 12 mois d'activité. Le taux horaire correspond à un SMIC chargé soient : pour la Métropole 19,01 € et pour la Nouvelle Calédonie 16,63 €.

Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées en hors bilan sur la base des informations transmises par les tiers.

Les prestations en nature	Quantités	Valorisation en €
Mécénats de compétences	5	283 366
Contributions en services	2	859 715
TOTAL	7	1 143 081

Les dons en nature

Les dons en nature sont valorisées en hors bilan sur la base des informations transmises par les tiers.

Les prestations en nature	Quantités	Valorisation en €
Parapluies avec Logo	250	31 850
Panneau lumineux Barrisol BioWood	1	1 960
TOTAL	251	33 810

10. Informations complémentaires

10.1. Les Honoraires des Commissaires Aux Comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Contrôle légal Service(s) autre(s) que le commissariat aux comptes	71 136	68 400
TOTAL	71 136	68 400

10.2. La rémunération versée aux trois plus hauts cadre dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés ne peut- être communiqué car cela consisterait à communiquer une rémunération individuelle.

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

10.3. Les Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Les Frais des administrateurs de la Fondation sont remboursés sur justificatifs.

Frais remboursés aux administrateurs en Euros	Exercice 2024/2025
Achats Services extérieurs Voyages et déplacements Réception Divers	12
TOTAL	12

Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le règlement ANC 2018-06 a introduit l'obligation pour la fondation, relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, d'établir les éléments suivants afin de rendre compte de l'emploi de ses ressources :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Ces éléments sont présentés aux paragraphes 10 et 11 ci-après.

11. Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

11.1. Règles comptables et décisions de gestion

Le CROD a été élaboré conformément aux règles définies en section 2 du règlement ANC 2018-06 et en application des décisions de gestion du Conseil d'Administration portant sur les éléments suivants :

- Règles de présentation du CROD :
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de présenter sur une ligne distincte au sein de la rubrique « Frais de fonctionnement » du CROD au sein de la rubrique 3.2 « frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités » les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda, portés par la Fondation WWF France et qui lui sont refacturés à l'euro l'euro. Ainsi, les frais de fonctionnement inhérents aux activités propres de la Fondation WWF France sont présentés en rubriques 3.1 « Frais de fonctionnement WWF France ».
- Règles d'emploi des ressources
 - A compter de l'exercice clos le 30 juin 2021, la priorité d'emploi des ressources (ou produits) pour l'élaboration du CROD, décrite au paragraphe 10.2 ci-après, consiste pour la part non affectée des ressources (non dédiées à un projet défini) à employer en **priorité les ressources issues de la générosité du public**.
 - Le Conseil d'Administration a également décidé de ne pas présenter les **dotations aux provisions et dépréciations** ainsi que les reprises de provisions et dépréciations dans la colonne " Dont générosité du public " du CROD considérant que :
 - seules les charges réellement engagées et générant des décaissements effectifs peuvent faire l'objet d'un emploi des fonds issus de la générosité du public et figurer à ce titre dans les charges de la colonne " Dont générosité du public " du CROD ;
 - seuls les produits générant des encaissements effectifs issus de la générosité du public peuvent figurer dans les produits de la colonne " Dont générosité du public " du CROD.

- Règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD et d'emploi du CER
 - Les règles de ventilation des charges au sein des rubriques de charges du CROD sont précisées dans les paragraphes de l'annexe du CROD se rapportant aux charges concernées.
- Présentation du tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN (contributions volontaires en nature)
 - Le conseil d'administration a décidé de présenter le tableau de réconciliation des rubriques de charges du compte de résultat avec celles du CROD et des CVN

11.2. Affectation des charges aux produits qui les financent

Principe général : Toutes les charges de l'exercice sont ventilées par produits à l'origine de leur financement. Cette ventilation est réalisée en distinguant les catégories de produits suivantes :

1. Les produits liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations sans contrepartie
 - b. Les dons manuels
 - c. Les legs, donations et assurances-vie
 - d. Les mécénats des entreprises
 - e. Les autres produits liés à la générosité du public (ex : produits financiers de placement de la Générosité du Public, ...)
2. Les produits non liés à la générosité du public incluant :
 - a. Les cotisations avec contreparties
 - b. Le parrainage des entreprises (ou « sponsoring »)
 - c. Les contributions financières sans contrepartie (ex : financements reçus de personnes morales non lucratives, ...)
 - d. Les autres produits non liés à la générosité du public (ex : refacturations de charges à d'autres entités, ...)
3. Les subventions et autres concours publics
4. Les reprises de provisions et dépréciations
5. L'utilisation des fonds dédiés antérieurs

Au sein de ces différentes catégories, une première ventilation des produits est réalisée selon leur caractère « dédié » ou « non dédié » par un tiers financeur à un projet défini.

Les produits dédiés : Ce sont les produits destinés à financer un projet défini expressément désigné par un tiers financeur qu'il s'agisse de donateurs, de testateurs, d'entreprise mécènes, de financeurs publics, etc.

Les produits non dédiés : Ce sont les produits non affectés par un tiers à un projet défini et dont l'emploi est décidé librement par la Fondation WWF. Conformément aux décisions de gestion du Conseil d'Administration, le CROD a été élaboré sur la base des règles suivantes :

a) Ordre de priorité d'emploi des fonds :

1. Emploi obligatoire en priorité des financements dédiés à des projets déterminés selon les opérations comptabilisées tout au long de l'année en comptabilité analytique
2. Emploi des fonds issus de la générosité du public incluant les dons, les legs, les autres produits liés à la générosité du public et, désormais, avec la mise en œuvre du nouveau règlement comptable ANC 2018-06, les mécénats d'entreprises
3. Les charges de fonctionnement relatives à la société Panda sont systématiquement financées par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent et qui sont présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » (refacturation à l'euro)
4. Emploi des autres financements non dédiés à des projets déterminés

b) Par nature de rubrique de charges :

1. Missions sociales : Les missions sociales sont financées par les fonds selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus
2. Frais de recherche de fonds : Les frais de recherche de fonds sont financés en priorité par les fonds issus de la générosité du public pour la part restante après financement des missions sociales
3. Frais de fonctionnement :
 - Les frais de fonctionnement relatifs à la société Panda (rubrique 3.2 « Frais de fonctionnement facturés à d'autres entités ») sont financés par les produits de facturation à la société Panda qui s'y rattachent, présentés dans la rubrique 2.4 « autres produits non liés à la générosité du public du CER » du CROD (refacturation à l'euro l'euro).
 - Les frais de fonctionnement WWF France (rubrique 3.1) sont financés :
 - En priorité par les subventions et autres concours publics pour la part des frais financée dans les conventions de financement signées avec les bailleurs
 - Puis selon les règles de priorité d'emploi décrites ci-dessus.
4. Dotations aux provisions et dépréciations : conformément à la décision de gestion entérinée par le Conseil d'Administration de la fondation, les dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par les fonds issus de la générosité du public.

11.3. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024/2025		EXERCICE 2023/2024		VARIATIONS	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	28 399 570	28 399 570	29 242 623	29 242 623	- 843 053	- 843 053
1.1 Cotisations sans contrepartie					-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	27 387 048	27 387 048	26 891 366	26 891 366	495 682	495 682
- Dons manuels	16 300 400	16 300 400	16 111 298	16 111 298	189 102	189 102
- Legs, donations et assurances-vie	6 585 753	6 585 753	6 684 290	6 684 290	- 98 537	- 98 537
- Mécénat	4 500 895	4 500 895	4 095 778	4 095 778	405 117	405 117
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 012 522	1 012 522	2 351 257	2 351 257	- 1 338 736	- 1 338 736
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 681 187		3 889 756		- 208 568	
2.1 Cotisations avec contrepartie					-	-
2.2 Parrainage des entreprises					-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 812 743		3 044 799		- 1 232 056	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 868 444		844 957		1 023 488	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	5 239 372		1 991 267		3 248 105	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	96 324				96 324	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 521 155	6 076 684	4 346 443	3 914 306	2 174 711	2 162 378
TOTAL	43 937 607	34 476 254	39 470 089	33 156 930	4 467 518	1 319 324
CHARGES PAR DESTINATION						
1 - MISSIONS SOCIALES	30 505 538	23 643 232	25 793 977	21 713 357	4 711 560	1 929 875
1.1 Réalisées en France	20 435 815	18 167 331	17 805 717	16 310 583	2 630 098	1 856 748
- Actions réalisées par l'organisme	15 791 608	13 908 418	16 524 348	15 179 815	- 732 740	- 1 271 397
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 644 207	4 258 913	1 281 369	1 130 768	3 362 838	3 128 145
1.2 Réalisées à l'étranger	10 069 723	5 475 900	7 988 260	5 402 774	2 081 462	73 127
- Actions réalisées par l'organisme	2 837 295	1 797 503	2 385 436	954 414	451 859	843 088
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	7 232 427	3 678 398	5 602 824	4 448 359	1 629 603	- 769 962
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 744 283	6 734 283	7 624 435	7 624 435	- 880 152	- 890 152
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 180 086	6 180 086	7 103 483	7 103 483	- 923 396	- 923 396
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	564 197	554 197	520 953	520 953	43 244	33 244
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 943 164	652 756	1 905 223	983 383	37 941	- 330 627
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	795 422	652 756	1 073 709	983 383	- 278 288	- 330 627
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	1 147 742	-	831 514	-	316 228	-
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	334 782		138 437		196 345	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES						
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 882 362	3 532 294	6 232 586	5 826 492	- 2 350 224	- 2 294 199
TOTAL	43 410 128	34 562 564	41 694 658	36 147 668	1 715 470	- 1 585 103
EXCEDENT OU DEFICIT	527 479	- 86 311	- 2 224 569	- 2 990 738	2 752 048	2 904 428

11.4. Le Tableau du Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) – Suite

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024/2025		EXERCICE 2023/2024		VARIATIONS	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					-	-
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GP	1 617 093	1 617 093	637 579	637 579	979 514	979 514
Bénévolat	440 203	440 203	352 304	352 304	87 899	87 899
Prestations en nature	1 143 081	1 143 081	285 275	285 275	857 806	857 806
Dons en nature	33 810	33 810			33 810	33 810
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GP					-	-
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE					-	-
Prestations en nature					-	-
Dons en nature					-	-
TOTAL	1 617 093	1 617 093	637 579	637 579	979 514	979 514
CHARGES PAR DESTINATION					-	-
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	583 021	583 021	510 694	510 694	72 327	72 327
Réalisées en France	583 021	583 021	510 694	510 694	72 327	72 327
Réalisées à l'étranger					-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 027 155	1 027 155	120 275	120 275	906 880	906 880
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 917	6 917	6 611	6 611	306	306
TOTAL	1 617 093	1 617 093	637 579	637 579	979 514	979 514

11.4.1. Les Produits par origine

Les produits liés à la Générosité du public

Les produits de la Générosité du public représentent 76 % des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

- Les cotisations sans contrepartie
 - Au vu du statut de Fondation, il n'existe pas de cotisation sans contrepartie.
- Les Dons, legs et mécénats
 - Les dons manuels

Les Dons manuels de l'exercice concernent des dons manuels, ainsi que 9k€ d'abandon de frais de bénévoles. Il n'y a dans cette rubrique aucune vente de biens reçus en dons en nature.

Les dons manuels augmentent de 0,2M€, soit +1 % par rapport à l'année antérieure.

- Les legs, donations et assurances-vie

Seuls les produits des assurances vie sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements. La comptabilisation des legs et donations sont comptabilisés suivant le règlement ANC 2018-06. Le détail de la rubrique est présenté à la fin du paragraphe 6.1.1 de la présente annexe.

Ils baissent de 0,1 M€ par rapport à l'année antérieure.

- Le Mécénat

Le mécénat est un soutien financier apporté par les entreprises, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire à la fondation. La ressource augmente de 0,4M€, soit 10 % par rapport à l'exercice précédent.

- Détail des Autres produits liés à la Générosité du public

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Autres produits des legs liés à la gestion temporaire	-	-
Contributions Financières issues de la quote-part de la GP	-	1 350 000
Produits financiers	1 012 510	1 001 257
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12	
TOTAL	1 012 522	2 351 257

Les Produits non liés à la Générosité du public

- Les Contributions financières sans contrepartie

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Fondations et Associations	665 391	1 098 001
Fondations d'entreprises	278 581	662 191
Réseau WWF	868 771	1 284 606
TOTAL	1 812 743	3 044 799

- Les Autres produits non liés à la générosité du public

Nature en Euros	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
Facturation à Panda EURL	1 203 005	800 117
Autres produits	665 439	44 839
TOTAL	1 868 444	844 957

Les subventions et autres concours publics

Les subventions et concours publics représentent 14 % des produits de l'exercice (hors Reprise sur provisions & dépréciations et utilisations des Fonds dédiés).

Les reprises sur provisions et dépréciations

Les reprises de provisions et dépréciations représentent 96 k€ pour l'exercice 2024/2025.

Les utilisations des fonds dédiés antérieurs

L'utilisation des fonds dédiés antérieurs représente 79 % des Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice.

11.4.2. Les Charges par destination

La répartition des charges est fondée sur la comptabilité analytique par code projet.

Il existe deux catégories de projets :

- Les projets dits « non mixtes » dont les charges sont affectées directement aux rubriques du C.R.O.D.
- Les projets dits « mixtes » dont les charges sont ventilées suivant des clés de répartitions aux rubriques du C.R.O.D.

Les projets dits « mixtes » comprennent :

- Une partie des projets portés par le service Communication qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public.
- Une partie des projets portés par le service Générosité du Public qui est répartie entre la mission sociale de sensibilisation et les frais d'appel à la générosité du public. Ainsi nous considérons qu'une partie des frais issus du département de la générosité du public permet de sensibiliser le grand public à nos actions, sans qu'il devienne par ailleurs donateur.
- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice correspondant à la part liée aux programmes et au financement du réseau.
- Le projet lié à notre voilier le Blue Panda, dédié à la protection de la Méditerranée. Les frais sont affectés aux différentes rubriques du C.R.O.D. en fonction de la nature des projets réalisés au cours de l'exercice.
- Une partie des projets de prospection portés par le service Relation du Monde Economique affectés sur l'exercice entre les frais d'appel à la générosité du public et les frais de recherche d'autres ressources.

Projets mixtes	Missions sociales de sensibilisation	Frais de Recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Total projets mixtes
		Appel à la GP	Autres	de l'entité	refacturés à l'EURL Panda	
Communication	680 188	70 310	-	-	-	750 498
Générosité du public	1 965 299	4 641 768	-	-	19 004	6 626 070
Redevance WWF International	2 162 560	-	-	545 713	288 254	2 996 527
Voilier Blue Panda	742 559	7 209	-	-	-	749 768
Relation du Monde Economique	-	276 082	276 082	-	-	552 164
TOTAL	5 550 605	4 995 369	276 082	545 713	307 258	11 675 028

Les temps saisis par les départements sur les différents projets permettent de calculer les pourcentages de répartition des heures entre les différentes rubriques du C.R.O.D. La masse salariale est répartie en fonction de ces pourcentages.

- Les équipes de la Générosité du Public ne saisissant pas de temps sont réparties selon la clé des charges opérationnelles du département.
- Les équipes de la DRHSG ne saisissant pas de temps sont considérées comme non imputées directement.
- La part non imputée directement de la masse salariale des fonctions supports est répartie dans les différentes rubriques du C.R.O.D. sur la base des pourcentages obtenus après répartition de la part imputée directement.

Les frais généraux indirects sont ventilés par rubrique du C.R.O.D. en fonction de la part de la masse salariale de chaque rubrique sur le total des rubriques.

Par ailleurs, l'affectation des charges facturées aux autres entités est isolée dans une rubrique dédiée conformément à la décision de gestion du Conseil d'Administration. Pour l'exercice 2024/2025 ces charges s'élèvent à 1,15 M€ et ont été entièrement refacturées à l'EURL Panda.

Détail des Missions sociales Exercice 2024/2025

Par Nature en Euros	Les programmes	La sensibilisation	Missions Sociales
Charges	13 328 426	1 008 868	14 337 294
Masse salariale	5 842 901	1 209 771	7 052 672
Total frais directs	19 171 328	2 218 639	21 389 966
Charges	3 829 901	2 766 082	6 595 983
Masse salariale	1 494 598	1 024 990	2 519 588
Total frais indirects	5 324 499	3 791 072	9 115 571
Total Missions Sociales	24 495 827	6 009 711	30 505 538

Frais indirects en Euros	Charges	Masse salariale	Missions Sociales
Part des frais généraux & fonctions supports	1 957 238	1 607 728	3 564 966
Générosité du public (prospection & fidélisation)	1 526 762	438 536	1 965 299
Part de la redevance payée au WWF International	2 162 560		2 162 560
Communication	318 071	362 117	680 188
Bateau Blue Panda	631 353	111 206	742 559
Total des frais indirects	6 595 983	2 519 588	9 115 571

Les Frais de recherche de fonds Exercice 2024/2025

Les frais de recherche de fonds correspondent aux charges directes des départements concernés non affectées à la sensibilisation du grand public ou à l'accompagnement des entreprises, augmentées de frais de structure évalués à travers une valorisation de la masse salariale.

Les temps passés par les salariés de la fondation sur la collecte de fonds sont valorisés suivant les règles décrites ci-dessus.

A ce titre les frais de collecte de fonds intègrent notamment :

- Les charges directes et indirectes issues du département « Générosité du Public »,
- 100% des temps de prospection du département des relations entreprises.

Par Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de recherche de fonds
Frais de collecte GP	4 210 237	1 278 799	5 489 036
Frais de collecte non GP	143 074	284 571	427 645
Part des frais généraux & fonction support	405 547	422 055	827 603
Total frais de recherche de fonds	4 758 858	1 985 425	6 744 283

Les Frais de fonctionnement Exercice 2024/2025

Les frais de fonctionnement sont constitués par des charges directes et indirectes non réparties sur les missions sociales et les frais de collectes. Ils sont ainsi constitués :

- Des dépenses non affectées aux missions sociales et aux frais de collectes ;
- Une quote-part de la redevance internationale comptabilisée au cours de l'exercice comptable correspondant à la redevance liée aux frais de fonctionnement telle que définie par l'organisme WWF International. Et de la part de redevance facturée à l'EURL Panda.

Par Nature en Euros	Charges	Masse salariale	Frais de fonctionnement
Frais de fonctionnement WWF	636 644	158 777	795 422
Frais de fonctionnement refacturés à l'EURL Panda	634 425	513 317	1 147 742
Total frais de fonctionnement	1 271 070	672 094	1 943 164

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice 2024/2025

Les Reports en fonds dédiés de l'exercice sont constitués à 65% de reports sur Mécénats (cf. tableau en 4.3.5 fonds dédiés)

L'utilisation des ressources

Les produits et charges sont suivis par projets, et financeur.

Les dons, legs, mécénats, contributions, subventions, concours publics affectés de l'exercice et les utilisations de fonds dédiés de l'exercice sont affectés précisément à la rubrique de CROD qu'ils concernent :

Par : La détermination de la répartition des financements sur projet en financement lié à la Générosité du Public et non liés à la Générosité du Public.

Par : La détermination de la part des versements aux autres organismes France et Etranger sur Missions sociales financés par des Fonds liés à la générosité du public et des fonds non liés à la Générosité du public.

Par ailleurs, l'affectations des produits, financements non affectés à des versements aux autres organismes aux actions réalisées directement au prorata des charges sans financement.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2024 – 30/06/2025



11.5. Tableaux de rapprochement des charges du compte de résultat aux charges du CROD Exercice 2024/2025 :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources	WWF France	Refacturés à d'autres entités				Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes										
Achats de marchandises	57 056	-	2 165	-	4 329	-	-	-	-	-	-	-	-	63 550
Variation de stock	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres achats et charges externes	7 043 695	-	1 142 957	3 169	4 365 226	186 359	28 067	281 950	-	-	-	-	-	13 051 422
Aides financières	-	4 644 207	-	5 069 868	-	4 600	888	-	-	-	-	-	-	9 719 562
Impôts, taxes et versement assimilés	599 466	-	105 065	-	124 584	26 363	10 341	34 563	-	-	-	-	-	900 382
Salaires et traitements	5 028 394	-	953 351	-	1 024 311	219 559	99 227	321 252	-	-	-	-	-	7 646 093
Charges sociales	2 471 008	-	462 480	-	494 208	105 470	48 694	156 923	-	-	-	-	-	3 738 783
Dot. aux amort. et dépréciations	450 557	-	29 075	-	64 316	13 454	6 124	64 800	30 000	-	-	-	-	658 325
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	304 782	-	-	-	-	304 782
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 882 362	-	-	3 882 362
Autres charges	132 203	-	139 405	2 124 533	102 660	8 374	542 900	288 254	-	-	-	-	-	3 338 328
Charges financières	1 431	-	2 798	34 858	454	19	8 782	-	-	-	-	-	-	48 340
Charges exceptionnelles	7 799	-	-	-	-	-	50 400	-	-	-	-	-	-	58 199
Participations des salariés aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	15 791 608	4 644 207	2 837 295	7 232 427	6 180 086	564 197	795 422	1 147 742	334 782	-	3 882 362	-	-	43 410 128

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources	WWF France	Refacturés à d'autres entités	
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens							-
Prestations en nature	167 560		1 002 565		6 765		1 176 890
Personnel bénévole	415 461		24 590		152		440 203
TOTAL	583 021	-	1 027 155	-	6 917	-	1 617 093

12. Le Compte d'Emplois annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

12.1. Le CER

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la Générosité du Public correspond à la part des fonds propres disponibles collectés auprès du public. La notion de « disponibilité » des fonds propres est définie par la Fondation WWF par le fait de pouvoir utiliser la trésorerie correspondante pour financer des dépenses ou des investissements à venir.

Par conséquent, le montant des ressources reportées issues de la générosité du public a été calculé en retranchant du montant des fonds propres du WWF France à l'ouverture de l'exercice :

- Les rubriques des fonds propres ne provenant pas de la générosité du public ;
- Les rubriques des fonds propres non consommables (la trésorerie n'étant pas disponible pour financer des projets ou activités futures) ;
- La quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources issues de la générosité du public sur les exercices antérieurs.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2023/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2023/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	23 643 232	21 713 357	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	28 399 570	29 242 623
1.1 Réalisées en France	18 167 331	16 310 583	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	13 908 418	15 179 815	1.2 Dons, legs et mécénat	27 387 048	26 891 366
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	4 258 913	1 130 768	- Dons manuels	16 300 400	16 111 298
1.2 Réalisées à l'étranger	5 475 900	5 402 774	- Legs, donations et assurances-vie	6 585 753	6 684 290
- Actions réalisées par l'organisme	1 797 503	954 414	- Mécénat	4 500 895	4 095 778
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 678 398	4 448 359	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 012 522	2 351 257
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 734 283	7 624 435			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 180 086	7 103 483			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	554 197	520 953			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	652 756	983 383			
3.1 Frais de fonctionnement WWF France	652 756	983 383			
3.2 Frais de fonctionnement refacturés à d'autres entités	-	-			
TOTAL DES EMPLOIS	31 030 271	30 321 176	TOTAL DES RESSOURCES	28 399 570	29 242 623
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 532 294	5 826 492	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	6 076 684	3 914 306
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	86 311	2 990 738
TOTAL	34 562 564	36 147 668	TOTAL	34 562 564	36 147 668
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	11 083 102	14 336 513
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 86 311	- 2 990 738
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 578 923	- 262 673
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	10 417 868	11 083 102

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS
Exercice 01/07/2021 – 30/06/2022



B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2023/2024		EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2023/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	583 021	510 694	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GP	1 617 093	637 579
Réalisées en France	583 021	510 694	Bénévolat	440 203	352 304
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	1 143 081	285 275
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 027 155	120 275	Dons en nature	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 917	6 611			
TOTAL	1 617 093	637 579	TOTAL	1 617 093	637 579

12.2. Les fonds dédiés du Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024/2025	EXERCICE 2023/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	7 854 366	5 942 180
Impact Règlement 2018-06 à l'ouverture de l'exercice		
(-) Utilisation	- 6 076 684	- 3 914 306
(+) Report	3 532 294	5 826 492
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	5 309 975	7 854 366